



Fin de vie : après la validation de la loi sur l'aide à mourir par le Conseil Constitutionnel, l'Université Catholique de Lille regrette cette décision mais salue une réserve essentielle pour la liberté des établissements

Saisi par le Président du Sénat, le Premier ministre, et plusieurs députés et sénateurs, le Conseil Constitutionnel a rendu, le 14 août 2026, sa décision sur la loi relative au droit à l'aide à mourir, adoptée définitivement le 15 juillet dernier. Il a validé l'ensemble du texte, estimant qu'aucune de ses dispositions ne méconnaît la Constitution.

L'Université Catholique de Lille prend acte de cette décision avec regret. Elle demeure convaincue que cette loi porte atteinte au respect inconditionnel de toute vie humaine et à la dignité de la personne, particulièrement dans la maladie et la vulnérabilité, et qu'elle fragilise la relation de confiance entre patients et soignants ainsi que la culture du soin que l'Université ne cesse de promouvoir dans ses EHPAD, hôpitaux et services associés.

L'Université Catholique de Lille note toutefois avec satisfaction que le Conseil constitutionnel a assorti sa décision d'une réserve essentielle : un établissement privé peut refuser que l'aide à mourir soit pratiquée dans ses locaux lorsque cette procédure est manifestement contraire à ses missions statutaires ou à son projet d'établissement, dès lors que l'accès des personnes à ce droit demeure assuré par ailleurs. C'est ce que l'Université Catholique de Lille n'a cessé de rappeler tout au long des débats parlementaires : imposer une telle obligation à nos établissements aurait constitué une atteinte à leur liberté d'association et à leur

liberté d'entreprendre. Cette réserve lui permet de demeurer fidèle à son projet éthique et institutionnel.

Forte de cette garantie, l'Université Catholique de Lille réaffirme son engagement à accompagner chaque personne accueillie dans ses établissements jusqu'au terme naturel de sa vie, en répondant à la souffrance par le soin, la présence et la solidarité. Pionnière du développement des soins palliatifs en France, elle poursuivra, grâce au dévouement remarquable de ses équipes soignantes, la promotion d'une culture du soin fondée sur la relation et l'accompagnement. L'Université restera vigilante à la bonne application de la décision du Conseil constitutionnel, en dialogue avec les autorités compétentes.

L'Université Catholique de Lille réaffirme ainsi son engagement au service de l'intérêt général, dans un esprit de responsabilité et de fidélité à sa mission.

Patrick Scaufaire, Président-Recteur de l'Université Catholique de Lille

À propos de l'Université Catholique de Lille

Fondée en 1875, l'Université Catholique de Lille est un établissement pluridisciplinaire unique en France qui fédère 5 Facultés, 18 Écoles, Grandes Écoles et Instituts, avec 43 000 étudiants dans 360 parcours de formation en 2025. L'Université Catholique de Lille intègre également un groupe hospitalier et des établissements médico-sociaux (près de 2000 lits et places au total), et des quartiers d'innovation sociale. Plus grande Université privée associative à but non lucratif de France, elle s'appuie sur des valeurs humaines et chrétiennes qui l'animent depuis l'origine. En lien étroit avec ses partenaires, elle est actrice des transitions du monde contemporain par ses projets de recherche, d'entrepreneuriat, d'inclusion des populations les plus vulnérables et de transition énergétique et sociétale. L'Université est une association reconnue d'utilité publique (labellisée EESPIG et ESPIC). Sans actionnaire, non-lucrative, ses résultats sont 100% réinvestis pour créer ou pérenniser des actions sociales et au service de l'innovation.

www.univ-catholille.fr

Contact presse

Chloé WYREMBLEWSKI

chloe.wyremblewski@univ-catholille.fr

+33(0)6.78.82.20.85